



Commune de Saint Germain sur Morin

Accueil jeunesse LE CHALET

Dossier d'inscription Année 2025-2026

Photo
obligatoire

L'enfant :

Nom : Prénom :
Né(e) le : / _ / _ / _ _ _ _ Lieu de naissance : Dép. : / _ _ /
Classe pour 2025/2026 :

Adresse de l'enfant :

.....
.....

Identité des représentants de l'enfant :

Représentant légal 1

Nom :
Prénom :
Situation de famille :
Adresse :
.....
Téléphone fixe : / _ / _ / _ / _ / _ / _ /
Portable : / _ / _ / _ / _ / _ / _ /
Mail :
Profession :
Adresse de l'employeur :
.....
Téléphone : / _ / _ / _ / _ / _ / _ /

Représentant légal 2

Nom :
Prénom :
Situation de famille :
Adresse :
.....
Téléphone fixe : / _ / _ / _ / _ / _ / _ /
Portable : / _ / _ / _ / _ / _ / _ /
Mail :
Profession :
Adresse de l'employeur :
.....
Téléphone : / _ / _ / _ / _ / _ / _ /

Enfants du foyer :

- -
- -
Nombre d'enfants inscrits aux différentes prestations de service : / _ _ /

Organismes :

N° de sécurité sociale dont dépend l'enfant : _ / _ / _ / _ / _ / _ / _ /
N° CAF : Assurance : N°

Situation sanitaire :

<i>Régimes alimentaires</i>	<i>Allergies (alimentaires ou autres)</i>	<i>Traitement médical</i>	<i>PAI et suivi MDPH</i>
<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui : lequel <small>(rayer la mention inutile)</small> <small>(sans porc, sans viande)</small>	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui : laquelle	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui : lequel	<input type="checkbox"/> L'enfant dispose d'un P.A.I (fournir le protocole et trousse PAI) <input type="checkbox"/> L'enfant dispose d'un suivi en MDPH

Médecin traitant :

Nom : Téléphone : / _ / _ / _ / _ / _ / _ /

Autorisation d'hospitalisation :

Je soussigné(e).....
responsable légal de l'enfant autorise les responsables
du service enfance/jeunesse à faire pratiquer les soins urgents y compris une intervention chirurgicale,
suivant les prescriptions du médecin consulté et des pompiers. Je m'engage à payer la part des frais
médicaux, d'hospitalisation et d'opération éventuels non remboursés par la sécurité sociale.

Accueil du chalet :

Horaires Mercredis scolaires	Horaires Vacances scolaires
13h30 à 19h00	10h00 à 18h00
Horaires susceptibles d'évoluer en fonction de la programmation (veillées, sorties à la journée...)	

Règlement intérieur à lire et signer ci-dessous

Je soussigné(e).....responsable légal de
l'enfant..... déclare l'exactitude des renseignements portés sur
cette fiche et certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil de loisirs jeunes de Saint-
Germain-sur-Morin et m'engage à le respecter. J'autorise mon enfant à participer à toutes les activités et
sorties proposées par le chalet dont il souhaite y participer. A prendre des photos de mon enfant pour la
diffusion de la communication de l'accueil de loisirs afin de communiquer sur la programmation.
(S'adresser à la direction de l'accueil de loisirs en cas contraire pour des activités, les photos).

Fait à :

Signature des parents

le : / _ / _ / _ _ _

Je soussigné(e)..... fréquentant l'accueil jeunesse
certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil jeunesse de Saint-Germain-sur-
Morin et m'engage à le respecter.

Fait à :

Signature du jeune

le : / _ / _ / _ _ _

Tout dossier incomplet sera refusé

Documents à fournir avec ce dossier :

- Photo d'identité du jeune
- Photocopie des vaccins à jour du jeune
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Une cotisation annuelle **par chèque** à l'ordre du Trésor Public de 10 euros (15 euros pour les non Saint-Germinois)

Nous attirons votre attention sur l'utilité de souscrire une assurance responsabilité civile individuelle